

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION**

AVIS PUBLIC

Changement d'horaire du bureau municipal

La Municipalité informe les citoyens qu'un changement d'horaire du bureau municipal est en vigueur jusqu'à nouvel ordre, conformément à la résolution numéro 2026-01-33 adoptée par le conseil municipal le 19 janvier 2026.

Nouvel horaire d'ouverture au public :

- Du lundi au jeudi : de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h
- Le vendredi avant-midi : fermé

Donné à Saint-Hilarion, ce 21 janvier 2026.


Nathalie Lavoie
Directrice générale et greffière-trésorière